



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du bureau du conseil d'administration**

-----  
Séance du 4 juillet 2022  
-----

**Président de séance** : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

**Absents excusés** : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Charles Ange GINESY.

**RAPPORT N° 22-B33 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE PAR-DEVERS LE  
CONSEIL D'ÉTAT**

À la suite d'une ordonnance de référé rejetant ses prétentions, M. Manuel DIETRICH a introduit un pourvoi en cassation, enregistré au greffe du secrétariat du Conseil d'État sous le n° 460348 le 12 janvier 2022, aux fins de demander l'annulation de l'ordonnance rendue le 17 décembre 2021. Ladite ordonnance rejette sa demande, d'une part, de suspension de la décision du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) de le muter sur un poste de chef d'agrès à la compagnie d'Antibes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et, d'autre part, à ce qu'il soit enjoint au SDIS 06 de le réintégrer dans l'emploi qu'il occupait précédemment.

Le SDIS 06 étant dans l'obligation de se défendre et de constituer avocat au Conseil d'État dans le délai imparti afin de ne pas s'exposer à ce que l'affaire soit jugée en l'état, il vous est demandé d'approuver et en tant que de besoin de confirmer et ratifier la décision d'ester en justice du 16 décembre 2021 et de désigner un avocat auprès du Conseil d'État et de la Cour de Cassation.

**Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver et en tant que de besoin de confirmer et ratifier la décision d'ester en justice du 16 décembre 2021 et de désigner un avocat auprès du Conseil d'État et de la Cour de Cassation.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*

*Charles Ange GINESY*